

Québec, le 27 juillet 2026

Madame Annie St-Gelais
Cheffe d'équipe et Coordinatrice de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de construction du parc éolien
Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin—Wolastokuk 2 sur le
territoire des MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup par
Énergie éolienne PPAW 2 inc.
Questions prises en délibéré lors des audiences publiques
Dossier 3211-12-261**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) aux questions prises en délibéré les 14 et 15 juillet 2026 lors de la première partie de l'audience publique, pour la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Nous souhaitons toutefois préciser que la grève générale illimitée des ingénieurs du gouvernement du Québec est toujours en cours. Comme les questions soulevées sont de nature très technique, la réponse à la première question demeure partielle et est fournie sous réserve de précisions additionnelles qui pourraient être apportées ultérieurement par l'équipe d'experts. Quant à la deuxième question, nous devons attendre le retour des ingénieurs avant de pouvoir y répondre adéquatement.

Question 1 – *Quelles sont les sources scientifiques sur lesquelles sont basées les normes à respecter en matière de bruit? Qui définit ces normes? Comment les modélisations permettent de vérifier leur respect ?*

Réponse 1 – Le MELCCFP, au moment de la rédaction des Lignes directrices relatives à la gestion du bruit environnemental (LDBE), s'est notamment appuyé sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les niveaux acoustiques (normes) à respecter. Les méthodes d'évaluation, quant à elles, sont basées sur les normes reconnues de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Plus spécifiquement, le MELCCFP recommande que les modélisations sonores soient réalisées conformément à la norme ISO 9613-2 (2024) : *Acoustique — Atténuation du son lors de sa propagation à l'air libre - Partie 2: Méthode d'ingénierie pour la prédiction des niveaux de pression acoustique en extérieur*. Cette norme « spécifie une méthode d'ingénierie pour calculer l'atténuation du son lors de sa propagation à l'air libre afin de prédire les niveaux de bruit environnemental selon la distance d'une variété de sources émettrices. » (traduit de l'anglais).

Les références pour ces informations sont dans les LDBEs :

- Organisation mondiale de la santé. (1999). Guidelines for Community noise.
- Organisation mondiale de la santé. (2009). Night noise guidelines for Europe.
- Organisation mondiale de la santé. (2018). Environmental noise guidelines for the european region.
- Organisation mondiale de la santé. (2018). Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement dans la Région européenne – Résumé d'orientation.
- Organisation internationale de normalisation. Acoustique — Atténuation du son lors de sa propagation à l'air libre - Partie 2: Méthode d'ingénierie pour la prédiction des niveaux de pression acoustique en extérieur. Norme ISO 9613-2.
- Organisation internationale de normalisation. Acoustique — Logiciels de prévision de bruit dans l'environnement. Norme ISO 17534.

Question 2 – *Selon les avancées des recherches récentes, est-ce que la comparaison du niveau sonore comme dans une bibliothèque ou une chambre calme avec la limite sonore de 40 dBA pour le bruit d'une éolienne est encore justifiée dans les communications d'information à la population?*

Réponse 2 – Le MELCCFP n'est pas en mesure de répondre à cette question pour le moment. Une réponse pourra être fournie lorsque les experts concernés, à savoir les ingénieurs du gouvernement du Québec présentement en grève générale illimitée, seront de retour au travail.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Gagnon', with a long horizontal stroke extending to the right.

Catherine Gagnon
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs